



Commune d'AUBIGNAN (84810)

Rapport d'orientation budgétaire EXERCICE 2022



Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Le point sur l'exercice 2021 et les perspectives pour 2022

Par Frédéric FRIZET, Maire-Adjoint, délégué aux Finances

Cadre réglementaire

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de la loi des finances pour 2022, ainsi que ma situation financière locale.

Contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

1-	Le contexte économique des finances en 2022	Page 4
2-	La situation financière d'AUBIGNAN.....	Page 6
	Retour sur le budget primitif 2021 voté.....	Page 6
	Analyse des dépenses à partir des résultats de l'exercice	Page 7
	Les dépenses de fonctionnement de 2017 à 2021	Page 8
	Les recettes de fonctionnement de 2017 à 2021	Page 9
	Les dépenses d'investissement de 2017 à 2021	Page 10
	Les recettes d'investissement de 2017 à 2021	Page 11
	Analyse rétrospective des grands équilibres budgétaires de 2017 à 2021.....	Page 12
	Les principaux ratios.....	Page 13
	Analyse globale du budget 2021.....	Page 14
	Situation des effectifs de la mairie d'Aubignan.....	Page 15
	Le point sur les emprunts	Page 16
	Les contributions directes.....	Page 17
	Les subventions perçues et à percevoir entre 2019 et 2020	Page 18
3-	Les recettes attendues en 2022.....	Page 19
4-	Le budget annexe Energies Renouvelables.....	Page 20
5-	Conclusion.....	Page 24

1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE DES FINANCES EN 2022

a) Situation internationale et nationale

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux Etats-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages.

Le PIB Mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux Etats Unis, au Canada et au Royaume Uni mais elle restera modérée en Europe et en Asie.

Actuellement l'inflation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation est de 4,5 % en fin 2021 et sera à la fin 2022 de 3,5%, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Une situation très tendue sur les marchés de l'énergie (électricité et gaz) dès le milieu de l'année 2021

Depuis l'été 2021 les prix de gros de l'électricité et du gaz augmentent de façon presque continue. Cette augmentation est due essentiellement à l'incertitude sur l'approvisionnement pour des raisons techniques (réacteurs nucléaires à l'arrêt) ou bien géopolitiques (tensions entre Europe, Ukraine et Russie). L'arrivée prochaine de GNL en Europe pourrait contenir l'augmentation du prix du gaz. Rien de comparable pour l'électricité. Le prix d'achat de l'électricité en base pour 2022 a été multiplié par 5 entre début 2021 et fin 2021 (environ 50€/MWh début janvier 2021 et 250€/MWh fin décembre 2021).

b) Vers une économie plus durable et plus verte

L'un des points de la loi de finances 2022 prévoit notamment :

- ✓ De soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ D'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ; le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ✓ D'améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ De développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie, le plan de relance prévoit 1.2Md€ pour la décarbonisation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutien le développement d'une filière hydrogène.

- ✓ Réarmer les missions régaliennes de l'Etat
 - Avec un renfort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
 - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit + 1,5 Md€.

- ✓ Soutenir la jeunesse
 - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
 - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
 - Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021 ;
 - Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ;
 - Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
 - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.

 - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport,
 - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

- ✓ Soutenir l'activité et l'emploi
 - Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
- ✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires
 - Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « ASEH ») ;
 - Une réforme de calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022.
- ✓ Soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes
 - Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec l'augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.
 - Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
- ✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques
 - L'objectif de la réforme est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

2- LA SITUATION FINANCIERE D'AUBIGNAN :

Retour sur le Budget Primitif 2021 voté

→ Rappel de ce qui a été voté au budget 2021 (DM incluses) :	Section de Fonctionnement :	Section d'investissement :
	Dépenses : 5 696 636,00 €	Dépenses : 4 315 372,00 €
	Recettes : 5 696 636,00 €	Recettes : 4 315 372,00 €

BUDGET TOTAL 2021 : 10 012 008,00 €

(Les Décisions Modificatives peuvent faire varier à la hausse ou à la baisse les crédits dans chaque section).

La clôture de l'exercice 2021 (extraction au 02/02/2022) :

Budget Principal : Situation au 02/02/22

Fonctionnement :

Dépenses : 4 875 562,66 €

Recettes : 4 839 839,18 €

Résultat d'exercice : - 35 723,48 €

Résultat reporté (002) : + 898 275,64 € Total exécution : + 862 552,16 €

Investissement :

Dépenses : 2 558 365,30 €

Recettes : 2 628 474,50 €

Résultat d'exercice : + 70 109,20 €

Résultat reporté (001) : + 350 220,41 € Total exécution : + 420 329,61 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 592 618,79 €

Recettes : 748 000,00 €

Bilan des RAR : + 155 381,21 €

Analyse des dépenses à partir des résultats de l'exercice 2021**(Extraction au 02/02/2022)**

Les dépenses d'une commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les emplois d'investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien et de fourniture, etc...) et de payer les intérêts de la dette. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, acquisition de bâtiments) et le remboursement d'emprunts.

A noter que les données chiffrées du compte de gestion et du compte administratif 2021 seront sensiblement différentes du fait de la véritable clôture qui intervient fin janvier/début février afin d'établir la concordance de ces deux documents.

Charges de fonctionnement d'AUBIGNAN en 2021

Population au 01/01/2021 : 5812 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.*
Charges de personnel (Chapitre 012)	2 495 748,20 €	429,41 €	547 €
Achats et charges de gestion courantes Chapitre 011 + 65)	1 671 110,24 €	287,53 €	359 €
Charges financières (Chapitres 66 + 67)	30 876,38 €	5,31 €	25 €
Sous-total des charges réelles de fonctionnement	4 197 734,82 €	722,25 €	991 €
Atténuation de produits (014) dont SRU	69 352,00 €	/	/
Total charges réelles de fonctionnement	4 267 086,82€	/	/

Dépenses d'investissement en 2021

Population au 01/01/2021 : 5812 habitants	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale/hab.*
Total des dépenses réelles d'investissement (chapitres 16, 20, 204, 21, 23,)	3 102 226,44 €	533,76 €	317 €
Dont remboursement d'emprunts et dettes	162 545,52 €	27,97 €	55 €

* Source : Fascicule édité par l'APVF

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 ET 2021

Intitulés	Dépenses réalisées en 2017	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019	Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Variation entre 2020 et 2021 en %
Chapitre 011 - Charges à caractère générales (Energies, eau, fournitures, entretien courant, petits matériels, assurances, fêtes...)	1 105 398,45 €	1 077 126,78 €	1 215 635,13 €	944 136,30 €	1 364 824,80 €	+ 44,56 %
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 059 888,28 €	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €	2 117 828,63 €	2 495 748,20 €	+ 17,85 %
Chapitre 014 - Atténuation de produits (dont taxe SRU)	70 809,25 €	45 399,75 €	69 400,40 €	76 288,85 €	69 352,00 €	- 10,00 %
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contributions organismes, subventions CCAS et associations)	307 577,57 €	294 467,33 €	495 473,54 €	265 067,80 €	308 055,26 €	+ 16,22 %
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts + ICNE)	48 565,87 €	19 051,83 €	22 090,16 €	41 331,67 €	23 421,40 €	- 76,47 %
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 351,36 €	229,60 €	5 109,08 €	2 356,35 €	7 454,98 €	+ 216,38 %
TOTAL DÉPENSE REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 593 590,78 €	3 431 025,89 €	3 909 820,41 €	3 447 009,60 €	4 268 856,64 €	+ 23,84 %
Chapitre 042 - Dotations amortissements	871 402,29 €	791 149,25 €	1 114 947,21 €	788 896,86 €	613 133,87 €	- 28,67 %
TOTAL DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT	4 464 993,07 €	4 232 175,14 €	5 024 767,62 €	4 235 906,46 €	4 881 990,51 €	+ 15,25 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 ET 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 16/02/2022

Intitulés	Recettes réalisées en 2017	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019	Recettes réalisées en 2020	Recettes réalisées en 2021	Variation entre 2020 et 2021 en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges (remboursement du personnel -CAE,...)	80 723,10 €	87 346,36 €	89 975,69 €	80 163,93 €	86 084,49 €	+ 7,38 %
Chapitre 70 - Ventes produits et services	294 428,82 €	313 160,06 €	465 407,18 €	316 617,83 €	298 961,82 €	- 5,91 %
Chapitre 73 - Impôts et taxes (contributions directes, attribution de compensation ...)	2 905 170,22 €	3 019 893,08 €	3 065 722,86 €	3 145 777,69 €	3 368 954,54 €	+ 7,09 %
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations (DGF, compensation TP, TF, TH)	877 721,47 €	943 750,37 €	947 020,70 €	1 097 696,85 €	1 029 967,14 €	- 6,58 %
Chapitre 75 - Produits gestion courante	38 073,44 €	44 206,94	30 267,80 €	10 704,12 €	10 017,68 €	- 6,85 %
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 309,80 €	3 898,10 €	236 630,00 €	3 691,52 €	15 061,50 €	+ 308, %
TOTAL RECETTES REELLES	4 199 426,85 €	4 434 854,91 €	4 835 024,23 €	4 654 651,94 €	4 811 068,27 €	+ 3,36 %
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	33 721,45 €	25 190,43 €	102 917,59 €	1 040,72 €	30 137,91 €	/
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 233 148,30 €	4 437 445,34 €	4 937 941,82 €	4 655 692,66 €	4 841 206,18 €	+ 3,98%

Excédent reporté de n-1 : 898 275,64 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 16/02/2022

Intitulés	Dépenses réalisées en 2017	Dépenses réalisées en 2018	Dépenses réalisées en 2019	Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Variation entre 2020 et 2021 en %
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	8 737,76 €	0, €	/
Chapitre 16 - Emprunts et dettes (capital)	316 721,71 €	191 028,07 €	206 292,76 €	199 969,13 €	162 545,52 €	- 23,02 %
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles (études)	48 437,29 €	27 466,64 €	51 585,60 €	119 449,15 €	58 995,63 €	- 142,07 %
Chapitre 204 - Subventions équipements versées	0 €	34 574,00 €	4 574,00 €	0 €	139 689,15 €	+ 100 %
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (terrains, réseaux, aménagement bât.)	888 836,63 €	821 065,58 €	1 335 503,69 €	1 316 617,30 €	1 191 970,67 €	- 10,46 %
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	494 232,34 €	1 023 245,37 €	99 969,00 €	0 €	1 549 025,47 €	+ 100 %
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées aux participations	500,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €	26 880,00 €	0 €	0 €	0 €	/
TOTAL DÉPENSE REELLES	1 748 727,97 €	2 124 259,66 €	1 697 925,05 €	1 644 773,34 €	3 092 576,04 €	+ 88,03 %
Chapitre 040 - Amortissement	33 721,71 €	25 190,43 €	102 917,59 €	1 040,72 €	30 137,91 €	/
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	0 €	28 663,22 €	0 €	57 512,68 €	18 619,71 €	/
TOTAL DÉPENSE D'INVESTISSEMENT	1 782 449,42 €	2 178 113,31 €	1 800 842,64 €	1 703 326,74 €	3 141 333,66 €	+ 84,42 %

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2021

Intitulés	Recettes réalisées en 2017	Recettes réalisées en 2018	Recettes réalisées en 2019	Recettes réalisées en 2020	Recettes réalisées en 2021	Variation entre 2019 et 2020 en %
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA, TLE, amendes de police...)	787 582,92 €	413 971,43 €	316 826,50 €	414 520,86 €	237 322,49 €	- 74,67 %
<i>Dont 1068</i>	<i>441 134,30 €</i>	<i>0 €</i>	<i>306 232,88 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>/</i>
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	392 976,74 €	95 807,95 €	2 745,00 €	155 315,59 €	1 006 398,43 €	+ 547,97 %
Chapitre 16 - Emprunt	500 000,00 €	0 €	999 000,00 €	0 €	1 501 000,00 €	+ 100 %
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	6 649,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/
Chapitre 21 - Immobilisation Corporelle	1 811,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	25 866,40 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €	26 880,00 €	0 €	0 €	0 €	/
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 714 887,58 €	536 659,38 €	1 624 804,38 €	569 836,45 €	2 744 720,92 €	+ 381,67 %
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (amortissement matériel, mobilier...)	871 402,29 €	791 149,25 €	1 114 947,21 €	788 896,86 €	613 133,87 €	/
Chapitre 041 (ordre) - Opération patrimoniales	0 €	28 663,22 €	0 €	57 512,68 €	18 619,71 €	/
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 586 289,87 €	1 356 471,85 €	2 739 751,59 €	1 416 245,99 €	3 376 474,50 €	+ 138,41 %

Excédent reporté de n-1 : 350 220,41 €

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2017-2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022
Affichage : 16/02/2022

		2017	2018	2019	2020	2021
1	Population	5 476 habitants	5 593 hab.	5 662 habitants	5 937 habitants	6 064 habitants
2	Recettes réelles de Fonctionnement	4 199 426,85€	4 408 356,81 €	4 835 024,23 €	4 651 415,12 €	4 809 047,27 €
3	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 593 390,78 €	3 441 025,89 €	3 909 820,41 €	3 395 174,75 €	4 268 856,64 €
4	Epargne de gestion (2-3)	605 836,07 €	967 330,92 €	925 573,82 €	1 256 240,37 €	540 190 ,63 €
5	Résultats exceptionnels	1958,44 €	3 898,10 €	236 630,00 €	454,70 €	7 606,52 €
6	Epargne Brute (4-5)	603 877,63 €	963 662,42 €	694 052,90 €	1 256 240,37 €	532 584,11 €
7	Remboursement du capital des emprunts	316 721,71 €	191 028,07 €	206 292,76 €	199 969,13 €	162 545,52 €
8	Autofinancement net (6-7)	209 136,98 €	772 404,75 €	482 651,06 €	1 055 816,54 €	370 038,59 €
9	Dépenses réelles d'investissement	1 748 727,97 €	2 124 259,66 €	1 697 925,05 €	1713 021,36 €	3 102 226,44 €
10	Recettes réelles d'investissement	1 714 887,58 €	536 659,38 €	1 624 804,38 €	569 836,45 €	1 243 720,92 €
11	Besoin de financement (9-10)	33 840,39 €	1 587 600,28 €	73 120,67 €	1 143 184,91 €	1 858 505,52 €
12	Emprunts nouveaux	500 000,00 €	0 €	999 000,00 €	0 €	1 500 000,00 €
13	Résultat reporté de l'exercice N-1	1 092 187,52 €	475 816,26 €	1 062 325,88 €	1 183 321,69 €	1 248 496,05 €
14	Résultat de l'exercice N au 31/12	572 195,68 €	- 616 371,26 €	852 083,15 €	132 705,45 €	183 339,11 €
15	Part affectée à l'investissement pour mémoire - 1068	441 134,30 €	0 €	306 232,88 €	0 €	0 €

084-218400042-20220215-2022_015-DE	16	Encours de la dette au 31/12 (intérêt + capital)	1 121 694,52 €	930 666,44 €	1 696 809,56 €	1 524 404,53 €	3 306 146,31 €
Accusé certifié exécutoire	17	Montant de la dette cumulée/hab.	204,84 €	166,40 €	299,68 €	256,76 €	545,20 €
Réception par le préfet : 16/02/2022	18	Capacité de désendettement en année* (16/6)	1,86	< 1	2,44	1,21	6,21
Affichage : 16/02/2022							

*moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

LES PRINCIPAUX RATIOS

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	5 476 habitants	5 593 habitants	5 662 habitants	5 937 habitants	6 064 habitants
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	4 199 426,85 €	4 408 356,81 €	4 835 024,23 €	4 651 415,12 €	4 809 047,27 €
Ratio : RRF/Habitant Moy. Nat. : 1179 €	766 €	788 €	854 €	783€	793 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	3 593 390,78 €	3 441 025,89 €	3 909 820,41 €	3 395 174,75 €	4 268 856,64 €
Ratio : DRF/Habitant Moy. Nat. : 1125 €	656	615 €	690 €	571 €	703 €
Dépenses de Personnel (DP)	2 059 888,28 €	2 004 750,60 €	2 102 112,10 €	2 079 502,36 €	2 495 748,20 €
Ratio DP/DRF Moy. Nat. : 54,9 %	57,32 %	58,26 %	53,76 %	61,25 %	58,46 %
Encours de la dette	1 121 694,52 €	930 666,44 €	1 696 809,56 €	1 524 404,53 €	3 276 811,35 €
Ratio Dette/Pop. Moy. Nat. : 850 €/hab.	205 €	166 €	299 €	257 €	540 €

Analyse globale du budget 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 16/02/2022

L'année 2021 se résume comme suit :

- La municipalité a engagé les travaux du Dojo et de l'Hôtel de Ville. En effet, les montants suivants ont été versés en 2021 :
 - Rénovation de l'Hôtel de ville : 711 387, 45 €
 - Création du DOJO : 362 523,11 €

Soit un total réalisé en 2021 de 1 073 910,56 €.

Il convient de noter qu'il reste encore à réaliser sur ces deux opérations un montant total de 1 829 091 €.
- En outre, les principales dépenses d'investissements suivantes ont été également réalisées durant l'exercice 2021 :

➤ Acquisition d'un terrain (VIAN) :	180 000 €
➤ Acquisition d'un terrain parking (Parcelle BM29) :	91 200 €
➤ Acquisition d'une bande de terrain (Parcelle BM 78 et 80) :	9 020 €
➤ Isolation des vestiaires du stade et de l'école maternelle :	80 877 €
➤ Sécurisation du plateau sportif :	78 691 €
➤ Alarme salle polyvalente :	9 136 €
➤ Modification de 10 Chalets de Noël :	18 981 €
➤ Travaux d'installation de désenfumage salle polyvalente :	52 176 €
➤ Restauration du lavoir boulevard Louis Guichard :	18 000 €
➤ Aménagement de trottoirs de la route de Sarrians :	236 784 €
➤ Réfection des voies communales (fosses pour containers enterrés) :	24 060 €
➤ Contrat PPP Eclairage Public :	73 096 €
➤ Raccordement Gaz salle polyvalente :	11 556 €
➤ Acquisition d'un tracteur (Services espaces verts) :	25 200 €
➤ Achat de 3 colonnes enterrées (déchets salle polyvalente) :	18 454 €
➤ Acquisition d'un véhicule pour la police Municipale :	21 064 €
➤ Logiciel JVS (Millésime intégral WEB) :	22 142 €
➤ Création d'un skate park (quartier Condamine) :	111 145 €
Soit un montant total des autres dépenses d'investissement de :	1 081 582 €
- Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci ont légèrement progressé d'environ 4 %.
- Parallèlement, les dépenses de fonctionnement et notamment les chapitre 011 « charges à caractères général » et le chapitre 012 « personnel » ont augmenté d'environ + 62 %.
- Pour 2021, le montant de la DGF (forfaitaire) perçu par la commune a été de 334 685 € soit en très légère hausse par rapport à 2020 (321 970 €).

Situation des effectifs de la Mairie d'Aubignan

Au 01.01.2022, la mairie compte 85 agents publics dans ses effectifs, 51 fonctionnaires et 34 contractuels (CDD, contrats aidés, apprenti), parmi lesquels 3 exercent leurs fonctions à temps partiel à raison de 80%, 2 à raison de 90 %, 1 à raison de 70 %.

Par ailleurs, 4 postes sont des postes à temps non complet (1 à raison de 32/35ème, 2 à raison de 28/35ème, 1 à raison de 22/35ème).

Au 01.01.2022, la répartition par catégorie hiérarchique est la suivante :

La catégorisation est la suivante	2022	2021
Cadre A Administrateur territorial DGS	1	1
Cadre A Attaché	1	1
Cadre B Rédacteur + chef de service PM	3	2
Cadre C	80	69
TOTAL	85	73

Au 01.01.2022, la répartition hommes/femmes est la suivante :

	2022	2021
Hommes	32	26
Femmes	53	47
Total	85	73

Au 01.01.2022, la répartition par tranche d'âge est la suivante :

	01.01.2022	01.01.2021
+ de 60 ans	2	6
+ de 50 ans	26	23
- De 50 ans	57	44
Total	85	73

Au cours de l'année 2021, on compte 5 départs d'agents (4 départs à la retraite et 1 mutation).

NB : En ce qui concerne les indemnités versées aux élus de la commune un tableau récapitulatif en annexe 1 précise les fonctions par élus ainsi que les montants perçus en 2021.

Le point sur les emprunts

Pop 2021 : 6064 hab.

Capital restant dû :	3 034 254,60 €	500,37€/habitant
Encours de la dette au 01/01/2021:	3 276 811,35 €	540,37 €/habitant

Emprunts						2021		2022 à 2042	
Objet	Banque	Montant	Taux	Début	Durée	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERETS
N° 23 - Travaux Eglise-Ecole	CA	500 000,00 €	0,63%	2022	96 mois 8 ans	33 333,32 €	10 185,00 €	262 139,17 €	6 858,50 €
N° 25 - Emprunt investissement divers 2017 - Marcel Pagnol	CA	500 000,00 €	1,34%	2017	144 mois 12 ans	41 666,68 €	4 536,46 €	312 500,01 €	16 226,55 €
N° 26 - Investissement 2019 - Mairie	CA	1 000 000,00 €	1,07%	2019	156 mois 13 ans	76 923,08 €	9 156,73 €	807 692,34 €	46 452,46 €
N° 27 - Investissement 2021 - Rénovation HDV	BP	1 500 000,00 €	0,95%	2022	240 mois 20 ans			1 500 000,00 €	149 141,05 €
TOTAL EMPRUNTS RESTANT		3 500 000,00 €				151 923,08 €	23 878,19 €	2 882 331,52 €	218 678,56 €
						175 801,27 €		3 101 010,08 €	

Les contributions directes**Les taux de la commune**

Les taux d'imposition sont les suivants :

TFB : 18,96 % (part communale)

TFNB : 58,51 %

	2017	2018	2019	2020	2021	Prevision 2022
<i>Taxe d'Habitation</i>	1 282 171,00 €	1 303 784,00 €	1 358 560,00 €	1 392 121,00 €		
<i>Taxe Foncière bâti</i>	1 063 196,00 €	1 104 080,00 €	1 133 429,00 €	1 166 143,00 €	2 062 786,00 €	2 104 041 €
<i>TFNB</i>	114 709,00 €	115 503,00 €	117 137,00 €	117 577,00 €	117 195,00 €	117 200 €
<i>Coefficient correcteur</i>					558 960 €	570 139 €
Total	2 460 076,00 €	2 523 367,00 €	2 609 126,00 €* [*]	2 675 841,00 €	2 738 941,00 €	2 791 380 €
Augmentations	+ 2,30 %	+ 2,57 %	+ 3,4 %	+ 2,56 %	+ 2,36 %	Prévision d'augmentation de bases d'imposition : 2% pour la TF

La municipalité devra statuer sur les taux d'imposition pour 2022**Montant de l'impôt par habitant :**

- En 2017, le montant de l'impôt par habitant était de 450 € pour 5464 habitants.
 - En 2018, le montant de l'impôt par habitant était de 451 € pour 5593 habitants.
 - En 2019, le montant de l'impôt par habitant était de 466 € pour 5593 habitants.
 - En 2020, le montant de l'impôt par habitant était de 472 € pour 5662 habitants.
 - En 2021, le montant de l'impôt par habitant était de 460 € pour 5812 habitants.
 - En 2022, le montant de l'impôt par habitant serait de 460 € pour 6064 habitants.
- (Moyenne nationale : 797€*)

Subventions perçues et à percevoir entre 2019 et 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Affichage : 16/02/2022

Année de versement	Type de subvention	Objet subventionné	Montant demandé	Montant accordé
2019	CoVe	Dynamisation centre-bourg	4 000,00 €	4 000,00 €
2019	Etat - DETR	Dojo	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL 2019				304 000,00 €
2020	Région - CRET	Dojo	350 000,00 €	350 000,00 €
2020	Etat - DSIL	Hôtel de Ville	461 245,18 €	461 245,18 €
2020	Département - CDST	Hôtel de Ville	72 583,00 €	
2020	Département - CDST	Panneaux photovoltaïques Dojo	24 194,00 €	24 194,00 €
2020	CoVe	Skate-park	12 500,00 €	12 500,00 €
2020	Région	Redynamisation bourgs centres	12 500,00 €	12 500,00 €
2020	Amendes de police	Giratoire	14 000,00 €	14 000,00 €
2020	Etat - DETR	Giratoire	89 962,43 €	76 047,00 €
2020	Conseil départemental	Giratoire		
TOTAL 2020			1 036 984,61 €	950 486,18 €
2021	Région - FRAT	Hôtel de Ville	200 000,00 €	200 000,00 €
2021	Etat - DSIL	Maison Faure	58 143,00 €	58 143,00 €
2021	Etat - DETR	Réalisation chemin piétonnier et d'une voie cyclable sur l'avenue Jean Henri Fabre	185 000,00 €	185 000,00 €
2021	CoVe	Conteneurs enterrés	5 000,00 €	5 000,00 €
2021	Ministère de l'agriculture	Loi Egalim	23 718,00 €	23 718,00 €
2021	CoVe	Lavoir Louis Guichard	7 500,00 €	7 500,00 €
2021	Etat	Plan de relance numérique école primaire	31 850,00 €	
2021	Conseil départemental	Eclairage LED stades	11 947,20 €	11 947,00 €
2021	FAFA-FFF	Eclairage LED stades	7 964,80 €	
TOTAL 2021			523 158,00 €	491 308,00 €
			Montant total des subventions	1 745 794,18 €

LES RECETTES ATTENDUES EN 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ❖ FCTVA + taxe d'aménagement : environ 330 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❖ Produits des taxes + attribution de compensation : 3 400 000,00 €
- ❖ DGF + compensation taxes + dotations intercommunales : 1 040 000,00 €
- ❖ Produits issus des services publics (prestations CLSH, cantine, accueil) : 290 000,00 €

LE BUDGET ANNEXE - ENERGIES RENOUVELABLES

A. Présentation de la structure

a) Organisation de la régie Energies Renouvelables

Par délibération 2018-440 du 1er juin 2018, les membres du conseil municipal ont approuvé la création d'un Dojo. Cet équipement sportif sera doté d'un toit avec des panneaux photovoltaïques.

La ville d'Aubignan a prévu l'installation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau électrique pour la production d'électricité et ainsi, parvenir à un bâtiment à énergie positive. Le panneau photovoltaïque transforme l'énergie solaire en courant électrique continu puis l'onduleur le transforme en courant alternatif.

Par délibération du 14 septembre 2021 une régie avec autonomie financière et sans personnalité morale a été créée pour l'activité de production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la Mairie d'Aubignan ou sur tout patrimoine foncier qui lui serait loué ou mis à disposition.

La régie de production d'énergies renouvelables est administrée par un Conseil d'Exploitation de 3 membres titulaires, désignés par le Conseil Municipal de la ville d'Aubignan et de 3 suppléants.

Conformément aux articles L.2221-14, R.2221-3 et R.2221-63, la régie est administrée, sous l'autorité du Maire d'Aubignan, par le conseil d'exploitation et par son Président.

Le conseil municipal prend les décisions relatives au service de la régie, après avis du conseil d'exploitation notamment pour :

- ✓ Autoriser le Maire à passer tous les marchés et contrats nécessaires à l'activité de la régie, à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- ✓ Voter le budget de la régie et délibérer sur les comptes ;
- ✓ Délibérer sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice ;
- ✓ Régler les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;
- ✓ Fixer les tarifs.

Il convient de noter que le conseil d'exploitation de la régie délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par les statuts ou un texte législatif ou réglementaire.

Il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le Maire est l'ordonnateur et représentant légal de la régie.

Le Maire a nommé un Directeur de la régie dans les conditions prévues à l'article L.2221-14 du CGCT.

Le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet, il prépare le budget et il procède, sous l'autorité du Maire, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts.

b) Budget

D'un point de vue administratif et financier, cette activité en lien avec la production d'électricité photovoltaïque est assimilée à un service public industriel et commercial. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de créer une régie et d'isoler les opérations financières dans un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

Il est à noter que le budget annexe est assujéti à la TVA pour l'ensemble des opérations de la régie au régime normal trimestriel.

Dotée de la seule autonomie financière, les recettes et les dépenses d'exploitation et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct du budget de la Mairie d'Aubignan.

Le versement d'une avance d'un montant de 133 000 € par le budget Principal au Budget Annexe « Energies Renouvelables » a été voté au Conseil Municipal du 14 sept 2021 et réalisé afin d'assurer le financement de la part en fonds propres de la première tranche d'investissement, cette avance étant remboursable au plus tard vingt année après son versement.

Le budget est présenté en deux sections :

✓ **La section d'exploitation :**

Les charges et produits d'exploitation, financiers et exceptionnels ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions.

✓ **La section d'investissement :**

En recettes :

La valeur des biens affectés ;

Les réserves et les recettes assimilées ;

Les subventions d'investissement ;

La valeur nette comptable des immobilisations sortant de l'actif ;

La plus-value résultant de la cession d'immobilisation.

En Dépenses :

L'acquisition d'immobilisation incorporelles, corporelles et financières ;

Les charges d'investissement à répartir sur plusieurs exercices ;

Les reprises sur provisions ;

Le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat.

BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2021

Concernant le bilan financier pour l'année 2021, les données sont les suivantes.

- **En section d'exploitation :**

Dépenses réalisées	0 €
Recettes Réalisées	0 €
Soit un résultat 2021 brut de	0 €
Le report n-1 est de	0 €
Soit un résultat annuel de	0 €

- **En section d'investissement :**

Dépenses réalisées	0 €
Recettes Réalisées	133 000 €
Soit un résultat 2021 brut de	133 000 €
Reste à réaliser en Dépenses	133 000 €
Le report n-1 est de	0 €
Soit un résultat annuel de	0 €

La section d'investissement correspond aux travaux du seul Lot 9 « Photovoltaïque » au sein du marché du DOJO.

On constate sur l'année 2021 un résultat nul qui correspond à la différence entre le Reste à Réaliser 2021 en dépenses d'investissement et les recettes d'investissement (c'est l'avance du budget principal de la ville d'Aubignan).

Il est à noter que sur le lot n°9 « Photovoltaïque » conclu avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE SOLUTIONS pour un montant de 75 596, 08 € HT, il était nécessaire de conclure un avenant en plus-value sur le montant initial du marché par suite de travaux non prévus initialement.

Le nouveau montant du marché est porté à 82 652,94 € HT soit 99 183,53 € TTC. A cet effet, une délibération a été présentée en conseil d'exploitation le 1er décembre 2021 et approuvée au conseil municipal du 16 décembre 2021.

C. Les orientations budgétaires 2022

Mise en service de l'installation

En 2022 la poursuite des opérations concernant le Dojo dans son ensemble va nous permettre de réaliser les travaux liés au photovoltaïque.

A ce jour, la réception est prévue début septembre 2022.

Une fois les travaux achevés et le raccordement au réseau public de distribution d'ENEDIS réalisé, l'installation sera à même de produire de l'électricité et d'injecter la part non consommée dans le bâtiment du dojo, sur le réseau public.

Le choix du mode de fonctionnement en autoconsommation collective a été fait. L'électricité produite alimentera les bâtiments communaux et le surplus non consommé sera revendu en bénéficiant des conditions de l'Arrêté du 6 octobre 2021.

Le prix de vente à la Mairie sera défini en Conseil d'Exploitation au 3ème trimestre 2022 et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Protection contre les incendies pour les installations photovoltaïques en Vaucluse

La doctrine en la matière a évolué très récemment, lors de la parution en mars 2021 de la note de cadrage pour un développement maîtrisé de l'énergie photovoltaïque en Vaucluse. En ce qui concerne le risque incendie, les prescriptions applicables dorénavant sont celles pour toute installation de panneaux photovoltaïques en toitures de bâtiments, auxquelles s'ajoutent les prescriptions pour panneaux photovoltaïques en établissement recevant du public. Une nouvelle analyse est en cours au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Vaucluse pour ce qui concerne le dojo. Nous aurons les résultats au 1er trimestre 2022. Ils nous permettront de définir les éventuels équipements ou travaux supplémentaires à prévoir avant la mise en service de l'installation.

Conclusion

La situation financière d'AUBIGNAN reste excédentaire comme l'indiquent les résultats globaux de la page 7. Les ratios restent encore convenables.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse du fait de la crise sanitaire. En revanche, les charges de la section de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2020 du fait d'une reprise d'activité en 2021.

Il convient de noter que de fortes augmentations de prix sont à prévoir en 2022 (l'électricité et le gaz, l'alimentation, le coût des matériaux...), de ce fait il est requis d'élaborer une maîtrise de nos dépenses tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

2022 sera une année durant laquelle les projets du Dojo ainsi que l'hôtel de ville devraient être achevés.

Pour 2022, il est proposé de :

- De maintenir les taux d'imposition ;
- De maîtriser nos dépenses globales afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

-oOo-

A background image showing a town with a prominent church tower and a dome, likely the town of Aubignan mentioned in the text. The image is slightly blurred and has a soft focus.

Annexe au ROB 2022 Aubignan

**TABLEAU RECAPITULATIF CUMUL D'INDEMNITES
DES ELUS DE LA COMMUNE D'AUBIGNAN 2021**

NOM Prénom élu	FONCTIONS COMMUNE D'AUBIGNAN	Date de prise de fonction	Montant brut mensuel Commune d'Aubignan	FONCTIONS AUTRE COLLECTIVITE TERRITORIALE / ETABLISSEMENT PUBLIC / SYNDICAT	Date de prise de fonction	Montant brut mensuel Autres	TOTAUX
BIELLE Siegfried	Maire	04/07/2020	2 139,17 €	Vice-président COVE	21/08/2020	1 197,16 €	3 336,33 €
FRIZET Frédéric	1er adjoint	04/07/2020	936,57 €	Délégué titulaire EPAGE du Sud-Ouest du Mont Ventoux	08/2020	459,34 €	1 395,91 €
BADEI Laurence	Adjoint	04/07/2020	936,57 €				936,57 €
AZARD Jean-Louis	Adjoint	04/07/2020	800,83 €				800,83 €
AYME Marie-Josée	Adjoint	04/07/2020	800,83 €				800,83 €
VIGNON Richard	Adjoint	04/07/2020	800,83 €				800,83 €
AILLAUD Josiane	Adjoint	04/07/2020	800,83 €				800,83 €
SEGARRA Florent	Adjoint	04/07/2020	410,72 €				410,72 €
VICIANO Anne	Adjoint	04/07/2020	800,83 €				800,83 €
VENDRAN Corinne	Conseillère municipale	04/07/2020	355,88 €				355,88 €
NACEUR Nadia	Conseillère municipale	04/07/2020	201,08 €				201,08 €
TOTAL COMMUNE D'AUBIGNAN			8 984,14 €	TOTAL AUTRES		1 656,50 €	10 640,64 €